

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 167 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Louis CANAL - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandra DALBIN - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPHY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Michel MILLE - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAIN - Pascale MORBELLI - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Florian SALAZAR-MARTIN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2018

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Mireille JOUVE - Christophe AMALRIC représenté par Michel MILLE - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - André BERTERO représenté par Patrick APPARICIO - Jean-Louis BONAN représenté par Alain ROUSSET - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Eric CASADO représenté par Gilbert FERRARI - Bruno CHAIX représenté par Eric LE DISSÈS - Maurice CHAZEAU représenté par Stéphane PAOLI - Jean-David CIOT représenté par Jacky GERARD - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Sandrine D'ANGIO représentée par Jeanne MARTI - Jean-Claude DELAGE représenté par René BACCINO - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Marc POGGIALE - Olivier FREGEAC représenté par Joël MANCEL - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Philippe GRANGE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Nathalie LAINE représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Laurence LUCCIONI représentée par Catherine PILA - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Florence MASSE représentée par Annie LEVY-MOZZICONACCI - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Marie-Claude MICHEL représentée par Loïc GACHON - Richard MIRON représenté par Frédéric BOUSQUET - Virginie MONNET-CORTI représentée par Monique CORDIER - Roland MOUREN représenté par Jérôme ORGEAS - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Serge PEROTTINO représenté par Rémi MARCENGO - Roland POVINELLI représenté par Georges CRISTIANI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Martine RENAUD - Isabelle SAVON représentée par Frédéric DOURNAYAN - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Marie-France DROPY- OURET - Luc TALASSINOS représenté par Roger MEI - Guy TEISSIER représenté par Martine VASSAL - Jean-Louis TIXIER représenté par Danielle MENET - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Yves WIGT représenté par Olivier GUIROU - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Moussa BENKACI - Jacques BOUDON - Henri CAMBESSEDES - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Michel DARY - Jean-Claude FERAUD - Claude FILIPPI - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Antoine MAGGIO - Marie MUSTACHIA - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roger PIZOT - Bernard RAMOND - Jean ROATTA - Eric SCOTTO - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Madame et Monsieur :

Patrick MENNUCCI représenté à 10h20 par Samia GHALI - Gaëlle LENFANT représentée à 11h30 par Pascale MORBELLI.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON à 10h35 - Frédéric COLLART à 10h45 - Roger MEÏ à 10h54 - David YTIER à 11h00 – Monique CORDIER à 11h05 - Roger RUZE à 11h15 - Georges ROSSO à 11h25 - Xavier MERY à 11h25 – Albert GUIGUI à 11h25 - Michel MILLE à 11h30.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 079-4535/18/CM

■ Définition d'emplois permanents et création d'emplois non permanents pour accroissement temporaires d'activité

MET 18/8233/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Pour assurer l'adéquation des postes avec les besoins de fonctionnement de l'établissement notamment suite aux transferts d'effectifs, et permettre d'intégrer les compétences professionnelles nécessaires au bon fonctionnement des services métropolitains.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment le paragraphe XIII de son article 133 ;
- Le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- Le décret n°87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux ;
- Le décret n°87-1097 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux ;
- Le décret n°87-1098 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux administrateurs territoriaux ;
- Le décret n°88-145 du 15 février 1988, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;
- Le décret n°2016-203 du 26 février 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux ;
- La délibération n° FAG 080-4132/18/CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 relative à la définition d'emplois et création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité ;
- L'avis du Comité technique de la Métropole ;
- L'avis de la Commission des Finances et Administration Générale .

Où le rapport ci-dessus,

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2018

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Délibère

Article 1 :

Afin de tenir compte des besoins de recrutement nécessaires au fonctionnement des services, sont approuvées les définitions de postes, sur emplois permanents à temps complet, ne donnant pas lieu à création de postes budgétaires correspondants.

Il est précisé qu'en l'absence de candidatures de fonctionnaires correspondant aux profils recherchés, les recrutements sur ces postes se feront en application de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
La rémunération de chacun des emplois sera plafonnée par référence au dernier échelon et au régime indemnitaire afférent du cadre d'emploi précisé dans chaque définition de poste.

En conséquence, il est proposé d'approuver les définitions d'emplois comme suit :

Description des missions et compétences attendues pour chacun de ces postes :

Pour le Pôle Valorisation et Développement Urbain du Territoire Marseille Provence :

- Un chargé d'opérations inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
Description du poste : assurer la mise en œuvre technique, administrative et financière, d'actions de la Métropole décidées en matière d'investissement pour la réalisation d'équipements bâtis neufs, ou la réhabilitation d'équipements existants structurant la politique métropolitaine et participant à la pérennité de la qualité des constructions.
Profil : concevoir et conduire un projet, gérer un budget, connaître les bases du code des marchés publics, esprit de synthèse. Etudes d'ingénieurs bâtiments.

Pour la Direction Générale des Services Délégée du Territoire du Pays d'Aix :

- Un chargé de mission ingénierie de projets inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
Description du poste : assurer le suivi technique et administratif du partenariat EPF : organisation au sein de la Direction du suivi tecnico-administratif du partenariat en concertation avec la centralité, prestation d'ingénierie de projet auprès des directions opérationnelles.
Profil : culture générale administrative, connaissances approfondies des procédures réglementaires liées aux codes urbanisme, environnement et patrimoine, Master II en droit public et urbanisme.

Pour le Pôle Développement Economique Emploi et Innovation du Territoire du Pays d'Aix :

- Un chargé de mission animation et promotion économique - Technopôle de l'Arbois inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.
Description du poste : accompagner les start-ups dans leurs besoins de promotion et leur valorisation, aide au marketing des startups, préparation au concours de startup, organisation de salons professionnels, mettre en œuvre le programme annuel des manifestations du Technopôle de l'Arbois.
Profil : maîtrise des outils informatiques de mise en forme des documents, connaissances des concours de startup « clean Tech ». Bac +5.

Pour le Pôle Projets et Réalisations du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile :

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2018

- Un chef de service tourisme et valorisation du patrimoine inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.
Description du poste : assurer le fonctionnement de l'office du tourisme sous l'autorité du président et du conseil d'administration, diriger l'établissement dans ses différentes dimensions, veiller au respect des engagements pris envers le conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et la Métropole Aix Marseille Provence.
Profil : connaissance des politiques de développement touristique, connaissance du milieu institutionnel, sens de l'organisation.

Pour le Pôle Aménagement de Développement du Territoire du Pays de Martigues :

- Un chef de service environnement inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
Description du poste : mettre en œuvre sur le territoire des orientations en matière d'écologie urbaine, de biodiversité, de patrimoine naturel et forestier, de prévention et gestion des risques, nuisances et pollutions, coordonner et réaliser des différentes actions relations à la gestion, la valorisation et la préservation du patrimoine naturel, en particulier animation du site Natura 2000 et gestion de l'étang du Pourra.
Profil : cadre réglementaire des politiques environnementales, enjeux du changement climatique, police environnementale, autonomie. Bac+5 en environnement écologie. Expérience minimum de 5 ans.

Pour le Pôle Cohésion Sociale et Emploi Insertion du Territoire du Pays de Martigues :

- Un chargé de mission rénovation urbaine inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
Description du poste : assister le directeur de projet et les chefs de projet territoriaux dans la préparation des futurs chantiers, suivre le programme de la rénovation urbaine sur le plan technique, contribuer à l'élaboration de la convention NPNRU et à sa mise en œuvre ainsi que les dispositifs associés (PIA), assurer le suivi des études portées par la Métropole.
Profil : connaissance des questions de prospective territoriale et urbaine. Niveau d'études supérieures ingénieur ou 3ème cycle en aménagement ou urbanisme. Expérience dans le domaine de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du développement durable.

Pour le Pôle Technique du Territoire du Pays de Martigues :

- Un directeur collecte et traitement de déchets inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
Description du poste : définir la politique générale du Territoire en matière de collecte et de gestion des déchets et les actions qui en découlent, participer à l'élaboration, met en œuvre et contrôle les projets et les opérations de gestion des déchets en régie, être garant de l'évacuation, du traitement et de la valorisation des déchets, en conformité avec la réglementation.
Profil : fortes connaissances dans le domaine de la logistique, méthodes et outils d'évaluation, d'observation, d'analyse et de prospective, esprit de synthèse et de décision, disponibilité. Bac+5.
- Un directeur adjoint collecte et traitement de déchets inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
Description du poste : piloter et manager les équipes du Service Collecte, participer à l'élaboration, mettre en œuvre et contrôler les opérations de gestion des déchets en régie ou délégués à des prestataires, être garant de la collecte, de l'évacuation, de la valorisation des déchets recyclables et des ultimes, en conformité avec les réglementations.
Profil : capacités de synthèse et rédactionnelles, méthodique, rigoureux et motivé pour travailler dans le milieu du déchet. BAC+ 5

- Un directeur adjoint de la régie des eaux et assainissement inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
Description du poste : participer à la mise en œuvre d'une stratégie globale, technique et financière, en matière d'eau potable et d'assainissement, élaborer la programmation des travaux d'investissement, des missions d'entretien et de contrôle des réseaux, de leurs équipements et des systèmes de traitement, participer à l'élaboration des propositions et des scénarios d'actions en matière de ressources en eau.
Profil : connaissance des procédures de passation des marchés publics, connaissances des règles budgétaires et comptables de la comptabilité publique, techniques d'économie et de recyclage de l'eau, sens du travail en équipe, capacités rédactionnelles. Bac+5.

Pour la Direction Générale des Services de la Métropole :

- Un secrétaire général inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.
Description du poste : Contribuer à la définition des orientations de la collectivité et à l'élaboration, sous l'autorité du Directeur Général des Services, d'un projet partagé par toutes les parties prenantes de l'action publique. Appliquer la stratégie de la Direction Générale et piloter l'organisation interne en cohérence avec les orientations préalablement définies
Profil : Politiques publiques locales. Environnement territorial, enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques publiques. Principes du management opérationnel. Méthodes d'analyse et de diagnostic. Une expérience sur le même type de poste est souhaitée.

Pour la Direction Générale Adjointe Ressources Humaines :

- Un directeur adjoint gestion administrative du personnel inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.
Description du poste : coordonner, gérer et contrôler l'ensemble des procédures de gestion administrative du personnel dans le cadre des règles statutaires, assurer l'atteinte des objectifs fixés en matière de gestion administrative du personnel.
Profil : enjeux de l'absentéisme au sein de la métropole, politique salariale de la métropole, statut de la FPT, fonctionnement du contrôle de légalité. Master RH. Expertise confirmée en RH et principalement en gestion administrative statutaire.
- Un conseiller juridique inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.
Description du poste : Réaliser des études juridiques en matière de statut de la FPT, d'études approfondies et de dossiers techniques, conseiller les agents et les directions, assurer le contrôle et la sécurisation des actes administratifs, assurer une veille juridique, suivre l'actualité juridique et rédiger des études juridiques diverses et des notes informatives.
Profil : concevoir des outils et des procédures, évaluer les risques juridiques, capacité d'analyse, capacité rédactionnelle. Formation juridique en droit public. Expérience dans le domaine juridique RH, maîtrise du statut de la Fonction Publique en général et plus particulièrement de la Territoriale
- Un chargé d'études et d'analyse de données inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés et ingénieurs territoriaux.
Description du poste : assurer l'extraction de données du SIRH au moyen des outils décisionnels disponibles, assurer l'analyse des données extraites et réaliser des études au bénéfice de la direction mais aussi au bénéfice de l'ensemble des services de la DGA RH, intervenir notamment sur les analyses d'impacts des évolutions de masse (RIFSEEP : réévaluation des montants de référence RI).
Profil : travailler en mode projet, maîtriser les logiciels spécifiques au domaine d'activité, connaître l'architecture et les fonctionnalités du système, rigueur, précision.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2018

- Un responsable postes et emplois inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.
Description du poste : accompagner les directions dans la rédaction des fiches de poste et assure la cotation des postes conformément au RIFSEEP, se coordonner avec la mobilité et la carrière ainsi que la paie pour tout impact à ce sujet, être en appui du conseil en organisation pour le calibrage des postes avant création en comité technique
Profil : expertise GPEC, maîtrise des métiers de la FPT et des cadres d'emplois, animation d'équipes projets. BAC+3 généraliste ou GPEC ou école de commerce.
- Trois conseillers en organisation inscrits à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés et ingénieurs territoriaux.
Description du poste : réaliser des diagnostics organisationnels afin d'accompagner les directions dans leur projet de réorganisation, être garant lors des processus de réorganisation du respect des principes définis dans le schéma métropolitain et du référentiel des fonctions.
Profil : concevoir et développer des supports de communication, maîtriser les techniques d'analyse d'une organisation, aptitude à la communication. Bac +3 Management des organisations, audit.
- Un responsable métier carrière inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.
Description du poste : coordonner, gérer et être le garant de l'ensemble des procédures administratives et statutaires dans le domaine de la gestion des carrières, piloter, organiser, contrôler et évaluer l'activité carrière, veiller à la bonne application des dispositions statutaires.
Profil : maîtriser l'outil informatique, rédiger un courrier, un document, un acte administratif, fonctionnement du contrôle de légalité. Master RH. Expérience confirmée en RH et principalement en gestion des Carrières.
- Un chargé du suivi de la masse salariale et de préparation budgétaire inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés et ingénieurs territoriaux.
Description du poste : préparer et piloter les budgets RH (la prévision, l'analyse fine, le suivi et l'exécution de budgétaire), piloter la masse salariale, effectuer une prévision pluriannuelle, annuelle et des prévisions de dépenses en cours d'exercice, en s'appuyant notamment sur les données des services de la DRH et des directions opérationnelles.
Profil : élaborer des préconisations, gérer les délais impartis, connaître et mettre en œuvre le statut de la FPT. Master I ou II dans les domaines finances, Rh, management public, contrôle de gestion. Expérience dans le domaine du conseil de gestion, des RH et/ou des finances.
- Un chef de division dialogue de gestion inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.
Description du poste : veiller à la bonne marche des revues de gestion (dont revues de projets), assurer la bonne coordination entre les demandes des DGA et les directions de la DGA RH, fournir des analyses de données au bénéfice des chefs de projets et du conseil en organisation, participer à la diffusion d'une culture de gestion métropolitaine.
Profil : suivi de revues de projets, connaissances dans les domaines RH, esprit d'équipe. Bac +3 domaine RH.
- Un chargé d'administration fonctionnelle du SIRH : inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés et ingénieurs territoriaux.
Description du poste : assurer une assistance applicative et évolutive des différents outils composant le SIRH et la garantie de cohérence des référentiels, en collaboration avec le chef de projet informatique, le chef de projet utilisateur et la maîtrise d'ouvrage.
Profil : détecter des dysfonctionnements et proposer une solution, connaître les principes et les outils de GRH, concevoir des outils et des procédures.

- Un coordonnateur marché public inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés et ingénieurs territoriaux.
Description du poste : garantir la bonne mise en œuvre des procédures d'achats de la DGA-RH, réaliser le recensement et l'évaluation des besoins notamment dans le cadre d'une programmation des achats de la collectivité en lien avec les services demandeurs de la DGA et participer à l'évaluation de la performance des achats RH, l'animation de la démarche d'amélioration continue et qualité des achats RH, assister et encadrer la mise en œuvre des procédures de mise concurrence requises par la réglementation, conseiller et assister sur le plan juridique les Directions sur le choix du montage contractuel approprié, garantir par son contrôle, son expertise et ses observations la régularité juridique de la procédure de mise en concurrence.
Profil : améliorer les pratiques professionnelles des agents, évaluer les risques juridiques, maîtriser la réglementation des marchés publics, capacité d'analyse et de synthèse, capacité rédactionnelle.

Pour la Direction Générale Adjointe Développement Urbain et Stratégie Territoriale :

- Un responsable développement territorial senior inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés et ingénieurs territoriaux.
Description du poste : participer à la mise en œuvre et à l'élaboration de la stratégie des projets à fort potentiel de développement urbain, dans le cadre d'opérations complexes et/ou à caractère exceptionnel, tels que définis par les politiques publiques, proposer et activer les montages opérationnels adaptés.
Profil : Piloter un projet complexe / pluri annuel, connaître les métiers relevant du domaine d'activité, connaître les principes de la commande publique, capacité d'adaptation, esprit critique. Etudes supérieures en urbanisme et aménagement, développement territorial, sciences économiques, droit, sciences politiques. Expérience minimum 10 ans souhaitée.
- Un chef de service projet urbain inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
Description du poste : animer, piloter et contrôler l'activité d'une équipe, assurer l'alimentation au fond des procédures d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme intercommunaux du Territoire Marseille Provence (PLUi, RLPi) ainsi que des procédures connexes (AVAP, SPR...).
Profil : élaborer et gérer des indicateurs d'activité, répartir la charge de travail au sein d'une équipe, sens des responsabilités.
- Deux chargés d'études inscrits à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
Description du poste : participer à l'élaboration du budget de la DGA des opérations complexes et des budgets annexes en lien avec le chef de service programmation et exécution.
Profil : rédiger un rapport et rendre compte à sa hiérarchie, maîtriser les finances publiques, capacité d'analyse et de synthèse.
- Un chargé de mission DPU métropolitain inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
Description du poste : mettre en œuvre le Droit de Préemption métropolitain, assurer la mise en place des renoncations expresses des DIA, assurer le lien avec les communes et les CT, assurer la mise en œuvre et la sécurité juridique des périmètres des DPU et des délégations aux différents opérateurs.
Profil : participer aux réunions de direction, connaissance des principes de la fiscalité de l'immobilier et de l'urbanisme, capacité d'analyse, disponibilité.
- Un chargé d'études droit de préemption inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.
Description du poste : organiser la cellule des Droits de Préemption Urbain, mettre en œuvre et suivre les procédures de Droit de Préemption, élaborer et suivre les délibérations relatives à l'exercice des Droits de Préemption.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2018

Profil : connaître le fonctionnement et l'organisation de l'institution, connaître le domaine de l'action foncière et des Droits de Préemption, force de proposition.

- Un chargé d'opérations inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
Description du poste : assurer la mise en œuvre technique, administrative et financière, d'actions de la Métropole décidées en matière d'investissement pour la réalisation d'équipements bâtis neufs, ou la réhabilitation d'équipements existants structurant la politique métropolitaine et participant à la pérennité de la qualité des constructions.
Profil : concevoir et conduire un projet, gérer un budget, connaître les bases du code des marchés publics, esprit de synthèse. Etudes d'ingénieurs bâtiments.
- Un responsable régie inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés et ingénieurs territoriaux.
Description du poste : assurer le suivi des travaux d'entretien et de réparation de l'ensemble des bâtiments réalisés par les Régies, analyser les besoins et coordonner les actions en matière de sûreté et sécurité dans les bâtiments où sont réalisés des travaux par les Régies, superviser et animer le « réseau » des responsables régies référents sur les territoires.
Profil : encadrer et diriger une équipe, connaître la réglementation de la maîtrise d'énergie, réactivité.
- Deux chargés de projets opérations d'aménagement inscrits à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés et ingénieurs territoriaux.
Description du poste : assurer la conduite des opérations d'aménagement, de renouvellements urbains définis par les politiques publiques, participer à la définition du mode de réalisation, mettre en œuvre et conduire d'opérations d'aménagement à l'échelle territoriale en relation avec les concessionnaires, organiser et coordonne l'action des différents partenaires.
Profil : maîtriser les techniques de conduite d'opération, connaître la réglementation de la commande publique, esprit d'initiative, esprit de synthèse. Diplôme universitaire aménagement-ingénieur – architecte.
- Un chargé de gestion des DSP inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
Description du poste : assurer la gestion des contrats de délégation de service public de la direction et la rédaction de la synthèse du rapport annuel du délégataire, élaborer la délibération tarifaire des ports de plaisance.
Profil : croiser des données pour produire une analyse globale, concevoir et / ou suivre des tableaux de bord, connaître le fonctionnement des instruments financiers. Diplôme d'études supérieures.
- Un chargé de mission inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.
Description du poste : Conduire les projets en matière de planification urbaine et d'aménagement urbain. Exercer un rôle d'aide à la décision stratégique, notamment en proposant à la collectivité maître d'ouvrage le mode optimal de réalisation.
Profil : Coordonner les diagnostics et études préalables. Concevoir des projets d'aménagement et piloter des études urbaines. Organiser et coordonner l'action des différents partenaires. Veiller à la cohérence des projets avec la politique urbaine de la collectivité.

Pour la Direction Générale Adjointe Développement Economique et Attractivité :

- Un chef de projet développement et prospection commerces inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2018

Description du poste : Favoriser et permettre l'implantation de nouveaux commerces qualitatifs (y compris commerces éphémères) sur le territoire de la Ville de Marseille en développant différentes actions et outils, en relation avec les services et partenaires concernés.

Profil : concevoir et conduire un projet, analyser les besoins d'organisation, connaître les techniques de marketing territorial, sens de la conviction, de la négociation, esprit d'initiative. Expérience préalable dans l'immobilier commercial ou expérience similaire dans une autre collectivité territoriale serait souhaitable.

- Un chargé de mission inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Description du poste : Élaborer et animer le projet économique du territoire.

Accompagner et instruire, sur un mode partenarial, les projets d'implantation, de création et de développement des acteurs économiques.

Profil : Fournir des argumentaires techniques pour arbitrer et opérer des choix stratégiques en cohérence avec les orientations politiques des élus (modes de gestion, missions, projets, ressources, plans d'actions).

Pour la Direction Générale Adjointe Culture Sport Stratégie Environnementale :

- Un chargé de mission risques - plan continuité des activités inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés et ingénieurs territoriaux.

Description du poste : contribuer à l'élaboration du Plan de Continuité des Activités de l'établissement, assurer le suivi et la mise à jour des données du Plan Continuité des Activités, et organiser des exercices dans ce cadre.

Profil : connaissance en matière de commande publique, connaissances en méthodes d'analyse et de prise en compte des risques, esprit d'analyse et de synthèse. Master Environnement – Risques. Expérience dans le domaine de la gestion des risques.

- Un chargé de mission environnement inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Description du poste : Conduire des études globales et sectorielles à partir de diagnostics. Apporter une aide à la décision stratégique de la Direction.

Profil : connaissance du cadre réglementaire des politiques environnementales, connaissance des partenaires institutionnels et associatifs en matière de financement, de réalisation et d'évaluation des politiques environnementales, connaissance du droit de l'environnement, en écologie, étude des milieux, patrimoine naturel, espèces et écosystèmes, gestion des pollutions et des nuisances

Pour la Direction Générale Adjointe Commande Publique et Affaires Juridiques :

- Un juriste marchés publics inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Description du poste : assister et encadrer la mise en œuvre des procédures de mise concurrence requises par la réglementation nationale et communautaire, conseiller et assister sur le plan juridique les Directions sur le choix du montage contractuel approprié, garantir par son contrôle, son expertise et ses observations la régularité juridique de la procédure de mise en concurrence et du contrat au regard des textes et solutions jurisprudentielles applicables de la préparation du DCE à la notification du marché ou du contrat.

Profil : améliorer les pratiques professionnelles des agents, évaluer les risques juridiques, maîtriser la réglementation des marchés publics, capacité d'analyse et de synthèse, capacité rédactionnelle.

Pour la Direction Générale Adjointe Mobilité Déplacements Transports Espace Public et Voirie :

- Un chargé de mission administration système données inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
Description du poste : assurer le maintien en condition opérationnelle et administration de l'ensemble des systèmes d'information transport, superviser l'extraction des données transports de l'ensemble des systèmes d'information transport et les mettre à disposition des directions demandeuses.
Profil : connaissance des réseaux de transport et du territoire métropolitain, connaissance du domaine de la commande publique, sens des responsabilités. Diplôme d'ingénieur.

Article 2 :

Il est notamment nécessaire de redéfinir les missions de certains postes pour qu'il soit en adéquation avec les besoins identifiés, ces définitions ne donnent pas lieu à la création d'emplois budgétaires, s'agissant d'une modification d'intitulés de postes et de cadre d'emplois comme suit :

Pour la Direction Générale Adjointe Ressources Humaines :

Le chef de service qualité et méthodes définit au Conseil de la Métropole du 19 octobre 2017 est redéfini en chef de service qualité méthodes prospectives emploi avec les missions suivantes :

- Un chef de service qualité méthodes prospectives emplois inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés et administrateurs territoriaux.
Description du poste : assurer la diffusion du référentiel des fonctions au sein de la métropole ainsi que la pesée des postes en respect des délibérations relevant du régime indemnitaire, être garant de la cohérence de données saisies, participer à la commission emplois en lien avec la direction emplois et compétences, apporter un appui technique à la DGA RH lors des revues de gestion.
Profil : connaissance en modélisation en étoile, animation d'équipes projets.

Pour le Pôle Déplacements et Espaces Publics du Territoire du Pays d'Aix :

- Un chef de service réhabilitation des zones d'activités inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
Description du poste : animer et organiser le travail du service, assurer la conduite d'opération pour les projets de réhabilitation des ZA et le portage des opérations liées aux nouvelles ZA.
Profil : bonne connaissance de la réglementation des espaces publics, maîtrise des techniques de VRD et d'infrastructure, rigueur, méthode et organisation.

Article 3 :

Il est nécessaire de redéfinir des emplois pour permettre leur adéquation avec les besoins identifiés, sans création de postes budgétaires :

Pour la Direction Générale Adjointe Eau Assainissement Déchets :

(Défini initialement, et par erreur, à la DGA Finances et Budget)

- Un chargé d'études budgétaires inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.
Description du poste : assurer et consolider les données lors de l'élaboration des budgets (budget primitif, décisions modificatives, budget supplémentaire), assurer le suivi financier et les équilibres des différents budgets en fonctionnement et en investissement, assurer la programmation pluriannuelle sur l'ensemble des budgets gérés par la DGA.
Profil : connaître les principes des engagements comptables, connaître les principes budgétaires et la gestion en AP/CP.

Pour le Pôle Dynamiques Urbaines et Développement Durable du Territoire Istres Ouest Provence :

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2018

Le poste de Conseiller info énergie définit dans le rapport Conseil de la Métropole du 17 Mai 2018 change d'intitulé et devient Chargé de mission Rénovation Energétique.

Article 4 :

Pour absorber un accroissement de l'activité de certains services de la Métropole, il y a lieu de créer 5 emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité des emplois ci-dessous dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 (contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs).

Ces emplois non permanents sont créés à temps complet. La rémunération de chacun des emplois sera plafonnée par référence au dernier échelon et au régime indemnitaire afférent du cadre d'emploi précisé dans chaque définition de poste.

- Un chargé de mission auprès du Président et des Vice-Présidents du Conseil de Territoire du Pays Salonais (Présidence du Conseil de Territoire Pays Salonais) en référence au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux.
Description du poste : participer aux CODIR, aux bureaux et aux conseils de territoire, conseiller le Président et les vice-présidents du Conseil de Territoire du Pays Salonais, notamment dans le domaine de la politique de la ville, participer à l'élaboration des marchés publics rattachés au projet ANRU de la Ville de Salon de Provence.
Profil : bonnes connaissances en politique de la ville, bonnes connaissances en finances et en marchés publics, aptitude à la négociation et au travail en équipe.
- Quatre comptables (Direction Générale Adjointe Innovation Numérique et Systèmes d'Information) inscrits à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.
Description du poste : assurer la gestion administrative et budgétaire de la Direction Générale Adjointe : traitement et suivi comptable des achats ainsi que de l'exécution budgétaire de la direction, suivi financier des marchés publics, gestion des demandes administratives du personnel de la DGA.
Profil : connaître les règles et procédures applicables à la collectivité, connaître et appliquer la réglementation des marchés publics, capacité d'analyse. CAP, BEP avec spécialisation comptabilité.

Article 5 :

Le tableau des effectifs est mis à jour afin de prendre en compte les besoins de la collectivité.

Article 6 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole, chapitre 012.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2018